

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 DAC 272 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Les Petits Riens (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 janvier 2020, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention et de signer une convention avec l'association Les Petits Riens (19e) ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 21 janvier 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Les Petits Riens, 5-7 quai du Lot, 75019 Paris, pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2020. 2020-05824/ 19464.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2020.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO